

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**25, 26 ET 27 JUILLET 2017, REGINA (SASKATCHEWAN)**

**Résolution n° 48/2017**

---

**TITRE:** Opposition à l'élimination et à l'abandon des déchets nucléaires

---

**OBJET:** Déchets nucléaires, environnement

---

**PROPOSEUR(E):** Don Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

---

**COPROPOSEUR(E):** Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.

---

**DÉCISION:** Adoptée par consensus

---

**ATTENDU QUE:**

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
- i. Article 29, (2) : Les États prennent des mesures efficaces pour veiller à ce qu'aucune matière dangereuse ne soit stockée ou déchargée sur les terres ou territoires des peuples autochtones sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause;
- B. La Commission canadienne de sûreté nucléaire et Ressources naturelles Canada n'ont pas satisfait leur obligation constitutionnelle de consulter et d'accommoder la nation Anishinabek et d'autres Premières Nations concernant le stockage et les activités à l'installation de gestion des déchets près de la surface des Laboratoires Nucléaires Canadiens et aux Laboratoires de Chalk River;
- C. La nation anishinabek et les Chiefs of Ontario ont diffusé les résolutions suivantes pour montrer leur opposition unifiée face aux activités de gestion des déchets nucléaires : NA 2010/30 : *Protection environnementale contre les déchets nucléaires*; NA 2015-14 : *Opposition continue au stockage de déchets nucléaires sur le territoire de la nation anishinabek*; NA 2016-16 : *Réaffirmation de l'opposition au stockage de déchets nucléaires sur le territoire de la nation anishinabek*; NA 2017-05 : *Collaboration à l'opposition au transport et à l'abandon de déchets radioactifs*; COO 59/16 : *Production d'énergie nucléaire et dépôt de déchets nucléaires*.

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 27<sup>e</sup> jour de juillet 2017 à Regina (Saskatchewan)**

**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**

**48 – 2017**  
**Page 1 de 2**

Head Office/Siège Social

Unit 5 — 167 Akwesasne International Rd., Akwesasne, ON K6H 5R7 Telephone: 613-932-0410 Fax: 613-932-0415  
Suite no 5 — 167, chemin Akwesasne International, Akwesasne (ON) K6H 5R7 Téléphone: 613-932-0410 Télécopieur: 613-932-0415

- D. La nation Anishinabek et le Caucus Iroquois ont fait une déclaration commune sur les déchets radioactifs, qui décrit leur position unifiée et conjointe basée sur des préoccupations communes concernant le transport, le stockage et l'abandon de déchets radioactifs sur leurs territoires. Ils ont déclaré : « Nos territoires sont notre propriété et nous exerçons notre compétence de nation à nation. Nous nous appuyons sur notre droit sacré, notre droit traditionnel et nos lois coutumières – nous devons protéger les terres, les eaux et tous les organismes vivants à l'intention des futures générations »;
- E. Les cinq principes de la déclaration sont : 1) Aucun abandon; 2) Meilleur confinement, plus d'emballage; 3) Un stockage surveillé et récupérable; 4) À l'écart des principales sources d'eau; 5) Aucune importation ou exportation.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Demandent à ce que le consentement préalable, libre et éclairé devienne une exigence afin de s'assurer qu'aucun stockage ou qu'aucune élimination de matières dangereuses n'ait lieu sur les terres et territoires des Premières Nations.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'exhorter le gouvernement fédéral à honorer son obligation de consulter et d'accommoder et d'obtenir le consentement préalable, libre et éclairé de la nation Anishinabek et d'autres Premières Nations concernant les activités menées aux Laboratoires Nucléaires Canadiens et aux Laboratoires de Chalk River.
3. Enjoignent au Caucus Iroquois, à la nation Anishinabek et aux autres Premières Nations de former un groupe ad hoc avec les Chiefs of Ontario et de présenter un compte rendu sur les progrès accomplis avec le gouvernement fédéral aux Chefs en assemblée le plus souvent possible, en commençant par la prochaine Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, en décembre 2017.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 27<sup>e</sup> jour de juillet 2017 à Regina (Saskatchewan)



---

PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL